

PROVINCE DE QUÉBEC
MRC LE VAL-SAINT-FRANÇOIS
MUNICIPALITÉ DE VAL-JOLI

2009-07-06 Procès-verbal des délibérations de la séance ordinaire du conseil de Val-Joli, tenue au lieu habituel au 500, route 249 à Val-Joli, le lundi 6 juillet 2009 à 20h00 sous la présidence du maire Gilles Perron.

Sont également présents, les membres du conseil, Sylvain Côté, Philippe Verly, André Therrien, Lorenzo Bergeron, ainsi que la directrice générale et secrétaire-trésorière Lucie Camiré.

Étaient absents avec motivation, les conseillers Richard Boucher et Patrick Bernier.

1. OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE

Monsieur le maire ouvre l'assemblée en souhaitant la bienvenue à tous les membres du conseil et à toutes les personnes présentes.

2. RÉGULARITÉ CONVOCATION ET CONSTAT DE QUORUM

La régularité de la convocation et le quorum du conseil ayant été constatés par le maire, l'assemblée est déclarée par ce dernier régulièrement ouverte.

2009-07-103 3. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Attendu que chacun des membres du conseil a pris connaissance de l'ordre du jour de cette séance, lequel a été lu à haute voix par la secrétaire;

ORDRE DU JOUR
SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL
LUNDI 6 JUILLET 2009 À 20H00

1. OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE
2. CONSTATATION DE LA RÉGULARITÉ DE LA CONVOCATION ET DU QUORUM
3. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
4. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE JUIN 2009
5. PRÉSENTATION ET DÉPÔT DES INDICATEURS DE GESTION 2008
6. 1^{ÈRE} PÉRIODE DE QUESTIONS
7. CORRESPONDANCE
8. ACCEPTATION DES DÉPENSES ET COMPTES À PAYER
9. ADOPTION DU RÈGLEMENT 2009-5 TARIF CONCERNANT LE RÈGLEMENT GÉNÉRAL
10. ADOPTION DU RÈGLEMENT 2009-6 MODIFIANT LES ARTICLES 28, ET ABOLISSANT ET REMPLAÇANT LES ARTICLES 30 ET 31 DU RÈGLEMENT 2009-1 SUR LA PRÉVENTION INCENDIE
11. AFFAIRES NON-TERMINÉES - MANDAT À LES LABORATOIRES SHERMONT POUR L'ÉVALUATION ENVIRONNEMENTALE DE SITE (PHASE 2) (4800\$ + TAXES)
12. VARIA - CALENDRIER DE LA SÉANCE DU CONSEIL POUR OCTOBRE
- RÉMUNÉRATION POUR LES ÉLECTIONS 2009
- CAMION MACK 6 ROUES
13. TOUR DE TABLE
14. DOSSIER MRC -
15. 2^E PÉRIODE DE QUESTIONS
16. LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par le conseiller Verly
Appuyé par le conseiller Bergeron

Que l'ordre du jour proposé aux membres soit adopté en laissant ouvert l'item Varia.

Proposition adoptée

2009-07-104 4. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 1^{er} JUIN 2009

Attendu que tous et chacun des membres de ce conseil ont déclaré avoir reçu, avant ce jour, copie du procès-verbal du 1^{er} juin 2009;

Attendu que quatre membres du conseil renoncent à l'envoi du procès-verbal en version papier et acceptent de le recevoir par courriel;

Il est proposé par le conseiller Therrien
Appuyé par le conseiller Verly

D'adopter le procès-verbal du 1^{er} juin 2009 tel que reçu.

Proposition adoptée

5. PRÉSENTATION ET DÉPÔT DES INDICATEURS DE GESTION 2008

Monsieur le maire procède à la présentation des indicateurs de gestion 2008 et en fait le dépôt officiel.

6. 1^{ÈRE} PÉRIODE DE QUESTION

Aucune intervention

7. CORRESPONDANCE

2009-07-105 1. MODIFICATIONS DES LIMITES DE CHARGES DU PONT RANG 10

Attendu que le Ministère des Transports a effectué une inspection du pont 6375 situé sur le Rang 10 et que le 2 juin dernier, il nous avise qu'il se voit dans l'obligation d'imposer de nouvelles restrictions quant aux limites de charges permises sur cette structure;

Attendu que les membres du conseil sont inquiets sur le fait que les véhicules qui circulent sur ce pont pourraient dépasser la nouvelle capacité de charges permises;

Attendu que nos propres véhicules dépasseront probablement le tonnage permis lorsque le camion est à sa pleine capacité pour l'entretien d'hiver et que les véhicules d'urgence (camion incendie) ne pourront plus répondre aux normes;

Il est proposé par le conseiller Therrien
Appuyé par le conseiller Côté

D'adresser cette résolution au Ministère des Transports pour les informer de nos inquiétudes face aux modifications de limite de charges du pont 6375 du Rang 10 et de leur demander de faire des réparations temporaires afin permettre le passage des véhicules routiers qui ont accès à ce pont.

Proposition adoptée

2009-07-106 8. ENTENTE MINISTÉRIELLE 30-310, RÉFECTION DE LA ROUTE 143

Attendu que la municipalité procédera à des travaux d'implantation de services d'aqueduc et d'égout sur la route 143 sud;

Attendu qu'il est nécessaire de signer une entente ministérielle (30-130) concernant la réfection de cette route qui sera coordonnée à la même période que nos travaux;

Il est proposé par le conseiller Côté
Appuyé par le conseiller Bergeron

D'autoriser le maire et la directrice générale/secrétaire-trésorière à signer l'entente ministérielle 30-130 concernant la réfection de la route 143 pour et au nom de la municipalité.

Proposition adoptée

2009-07-107 9. ADOPTION DU RÈGLEMENT 2009-7 DÉCRÉTANT L'IMPOSITION D'UNE TAXE AUX FINS DU FINANCEMENT DES CENTRES D'URGENCE 9-1-1

Il est proposé par le conseiller Verly
Appuyé par le conseiller Therrien

Que le conseil décrète ce qui suit :

1. Pour l'application du présent règlement on entend par :

1. « client » : une personne qui souscrit un service téléphonique dans un but autre que d'en effectuer de nouveau la fourniture à titre de fournisseur de services de télécommunication;
2. « service téléphonique » : un service de télécommunication qui remplit les deux conditions suivantes :
 - a) il permet de composer le 9-1-1 pour joindre directement ou indirectement un centre d'urgence 91-1-1 offrant des services au Québec;
 - b) il est fourni, sur le territoire de la municipalité locale, par un fournisseur de services de télécommunication.

Lorsqu'un fournisseur de services de télécommunication réserve un de ses services téléphoniques pour sa propre utilisation, il est réputé, quant à ce service, un client visé au paragraphe 1 du premier alinéa.

Pour l'application du sous-paragraphe b du paragraphe 2 du premier alinéa, le service de télécommunication est réputé fourni sur le territoire de la municipalité locale lorsque le numéro de téléphone attribué au client pour l'utilisation du service comporte un indicatif régional du Québec.

2. À compter du 1^{er} décembre 2009 est imposé sur la fourniture d'un service téléphonique une taxe dont le montant est, pour chaque service téléphonique, de 0,40\$ par mois par numéro de téléphone ou, dans le cas d'un service multiligne autre qu'un service Centrex, par ligne d'accès de départ.

3. Le client doit payer la taxe pour chaque mois au cours duquel il reçoit, à un moment quelconque, un service téléphonique.

4. Le présent règlement entre en vigueur à la date de la publication d'un avis à cet effet que le ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire fait publier à la Gazette officielle du Québec.

Gilles Perron
Maire

Lucie Camiré
directrice générale/
Secrétaire-trésorière

2009-07-108 DÉPÔT DE LA CORRESPONDANCE

Il est proposé par le conseiller Bergeron

De déposer aux archives la correspondance qui a fait l'objet d'une résolution.

Proposition adoptée

2009-07-109 7. ACCEPTATION DES DÉPENSES ET COMPTES À PAYER

Attendu que la directrice générale et secrétaire-trésorière a remis une copie de la liste des comptes à payer à chaque membre du conseil;

Il est proposé par le conseiller Côté
Appuyé par le conseiller Verly

Que les comptes à payer et les chèques émis selon la liste transmise à chaque membre du conseil soient acceptés et\ou payés à savoir :

SALAIRES

Les chèques salaires pour la période du 1^{er} au 30 juin 2009 représentent un total de 22 873,24\$.

CHÈQUES FOURNISSEURS

Chèques émis (du 2 juin 2009 au 5 juillet 2009)

Sommaire par No déboursés

N° chèque	Lot	Date	N° four.	Nom	Description	Montant
200900150 (I)		2009-06-30	41	MRC LE VAL-SAINT-FRANÇOIS	QUOTÉ PART 2009 (2E VERSEMENT)	30 075,95 \$
200900169 (I)		2009-06-30	74	MINISTRE DES FINANCES	SÛRETÉ DU QUÉBEC 2009 (1/2)	72 888,00 \$
200900277 (I)		2009-06-30	39	RÉGIE INTERMUNICIPALE SIRWINDSOR	QUOTE-PART 2009 (2E VERSEMENT)	65 891,25 \$
200900305 (C)		2009-06-02	109	LIGNES ELECTRIQUES F.J.S. INC	Rép. Route 249, face au 463, lumière	143,92 \$
200900306 (C)		2009-06-03	140	RESSORTS CHARLAND	RÉPARATIONS DE VÉHICULES	3 065,32 \$
200900307 (C)		2009-06-03	152	SEL WARWICK INC	CALCIUM	10 002,99 \$
200900308 (C)		2009-06-12	68	RECEVEUR GENERAL	REMISES DE L'EMPLOYEUR VAL-JOLI	1 405,74 \$
200900309 (C)		2009-06-12	67	MINISTRE DU REVENU	REMISES DE L'EMPLOYEUR VAL-JOLI	2 989,11 \$
200900310 (C)		2009-06-04	745	FIDUCIE DESJARDINS	REMISES DE L'EMPLOYEUR VAL-JOLI	566,16 \$
200900311 (C)		2009-06-12	4	Bell Canada	MAI 2009	148,90 \$
200900312 (C)		2009-06-12	789	LA COOP FÉDÉRÉE DIVISION	DIESEL (2001. À ,7849)	1 699,81 \$

200900313 (C)	2009-06-12	28	HYDRO-QUEBEC	MAI 2009 (FACTURÉ EN AVRIL 2009)	26,00 \$
200900314 (C)	2009-06-19	781	COOPTEL	JUIN, JUILLET ET AOUT 2009	37,08 \$
200900315 (C)	2009-06-19	5	BELL MOBILITE CELLULAIRE	MAI 2009	198,21 \$
200900316 (I)	2009-07-02	723	AXION	JUILLET 2009	69,70 \$
200900317 (C)	2009-06-15	70	PETITE CAISSE	NETTOYANT	4,48 \$
200900318 (C)	2009-06-22	70	PETITE CAISSE	ENVOI RECOMMANDÉ ET AUTRES	11,46 \$
200900319 (I)	2009-06-29	845	LES IMMEUBLES JCDJ SENC	SERVITUDE PERSONNELLE (PROJET	2 400,00 \$
200900320 (I)	2009-06-30	846	ST-ONGE SANDRA	REMBOURSEMENT CHÈQUE DE CHANDAIL	50,00 \$
200900321 (I)	2009-06-30	748	LOISIRS VAL-JOLI	INSCRIPTION 2009	1 230,00 \$
200900325 (I)	2009-06-30	745	FIDUCIE DESJARDINS	RÉMISES DE L'EMPLOYEUR VAL-JOLI	768,64 \$
200900369 (I)	2009-06-29	847	ETUDE DE NOTAIRES LEBLANC	CONTRAT SERVITUDE DOSSIER FIMR	551,50 \$
200900372 (I)	2009-07-01	673	SEAO - CONSTRUCTO	APPEL D'OFFRES FIMR	56,44 \$

Total des chèques

194 280,66 \$

COMPTES À PAYER EN DATE DU 6 JUILLET 2009

Chèques émis

(du 6 juillet 2009 au 6 juillet 2009)

N° chèque	Lot	Date	N° four.	Nom	Description	Montant
200900322 (I)		2009-07-06	8	CARRA	REMISES DE L'EMPLOYEUR VAL-JOLI	1 042,88 \$
200900326 (I)		2009-07-06	4	Bell Canada	Téléphone du 25 juin au 24 juillet +	148,90 \$
200900327 (I)		2009-07-06	7	CAMIRÉ LUCIE	DEPL JUIN 2009	69,42 \$
200900328 (I)		2009-07-06	14	COOP DES CANTONS	PAILLIS ET COUTEAU À DÉSHERBER	713,87 \$
200900329 (I)		2009-07-06	22	Les Equipements Proulx & Raiche	PANEL ENGINE HOOD (BACKHOE)	1 505,48 \$
200900330 (I)		2009-07-06	25	9031-9586 QUÉBEC INC. GROUPE	Pièce pour tracteur John Deer	234,23 \$
200900331 (I)		2009-07-06	35	Location Windsor	LOCATION D'OUTILS	487,61 \$
200900332 (I)		2009-07-06	42	EXCAVATION J.G. NAULT INC.	EXCAVATION ASS EAUX	344,27 \$
200900333 (I)		2009-07-06	61	FQM (FÉDÉRATION QUÉB.	Inscriptions Congrès 2009 (Perron et Therrien)	1 410,94 \$
200900334 (I)		2009-07-06	77	LA TRIBUNE	ANNONCE APPEL D'OFFRES FIMR	412,45 \$
200900335 (I)		2009-07-06	82	SLIC	OUTILS DIVERS	678,49 \$
200900336 (I)		2009-07-06	92	ATELIER LE K ENR	RESSORT TRACTEUR ORANGE	45,07 \$
200900337 (I)		2009-07-06	94	GABRIEL COUTURE ET FILS LTEED	DRAIN, 6X6X8 , SONOTUBE ET AUTRES	1 293,79 \$
200900338 (I)		2009-07-06	140	RESSORTS CHARLAND	LAME DE RESSORT POUR FORD F 150	189,03 \$
200900339 (I)		2009-07-06	182	RECUPERATION MAILLE INC	RÉCUP. CHEVREUIL RANG 10	73,37 \$
200900340 (I)		2009-07-06	212	MARTEL, BRASSARD, DOYON	DOSSIER DE COUR MUN. DU 9 JUIN 2009	142,22 \$
200900341 (I)		2009-07-06	256	MÉCANIQUE G.S.B. INC	PEINTURE FRAME DU MACK 1995 ET AUTR	6 480,41 \$
200900342 (I)		2009-07-06	265	MÉGABURO	CARTOUCHE D'ENCRE INSPECTEUR ET	192,10 \$
200900343 (I)		2009-07-06	337	INPRO INFORMATIQUE	2 CARTOUCHES IMPRIMANTEINSPECTEUR	190,65 \$
200900344 (I)		2009-07-06	365	SOCIÉTÉ DE GESTION MATIÈRES	ENFOUISSEMENT	4 661,94 \$
200900345 (I)		2009-07-06	402	J.M.M. TRANSPORT INC	CHARGEMENT POUR TRAVAUX RANG 9	560,29 \$
200900346 (I)		2009-07-06	409	CHERBOURG	Dispensateur et assainisseur à mains	21,26 \$
200900347 (I)		2009-07-06	430	E.A.I. ENVIRONNEMENT 1995 INC	VIDANGE DE FOSSE SEPTIQUE PARC	395,06 \$
200900348 (I)		2009-07-06	527	SASSEVILLE ALAIN	DEPL JUIN 2009 (297 KM À ,39C)	115,83 \$
200900349 (I)		2009-07-06	579	SOCIÉTÉ PROTECTRICE DES ANIMAUX	JUILLET À DÉCEMBRE 2009	900,00 \$
200900350 (I)		2009-07-06	638	FONDS DE L'INFORMATION	6 CONTRATS DE JUIN 2009	18,00 \$
200900351 (I)		2009-07-06	645	LES CONSTRUCTIONS MAURICE & Rép.	Chemin rang 9 mitoyen avec St-	7 569,78 \$
200900352 (I)		2009-07-06	652	CQ WINDSOR # 6892	RÉPARATION VÉHICULES	158,92 \$
200900353 (I)		2009-07-06	678	SANI ESTRIE INC	JUIN 2009	3 809,53 \$
200900354 (I)		2009-07-06	697	CLDE DE LA MRC VAL-SAINT-	19E TOURNOI DE GOLF DES GENS	125,00 \$
200900355 (I)		2009-07-06	761	GESTION RESSOURCES RICHER	Paillis de cèdre	366,84 \$
200900356 (I)		2009-07-06	762	DJL - ESTRIE	GRAVIER	284,29 \$
200900357 (I)		2009-07-06	768	G.G. LAROCHE EXCAVATION	Niveler chemin du 17 au 23 mai 2009	6 685,03 \$
200900358 (I)		2009-07-06	774	BETON ROYAL	Béton 25 Mpa pour parc du rang 10	275,42 \$
200900359 (I)		2009-07-06	784	LAVE-AUTO DEPAN'EXPRESS	ESSENCE	339,69 \$
200900360 (I)		2009-07-06	798	SERVICE AUROTECH	TRAVAUX STATION DE POMPAGE	2 077,61 \$
200900361 (I)		2009-07-06	808	EXCAVATION GILLES BERGERON	8 GODETS D'ARDOISE POUR RANG 10	496,65 \$
200900362 (I)		2009-07-06	839	COMMERCIAL MAINTENANCE	DÉGRAISSANT STATION DE POMPAGE	298,45 \$
200900363 (I)		2009-07-06	842	LES LABORATOIRES SHERMONT	CONTRAT PHASE 1 (FINAL)	6 767,99 \$
200900364 (I)		2009-07-06	843	EXCAVATION MARCOTTE 9207-	PARC RANG 10 (TERRE NOIRE)	2 517,12 \$
200900365 (I)		2009-07-06	844	SERRES DU VAL-JOLI	PLANTES POUR JARDIN	202,00 \$

Total des chèques

54 301,88 \$

Proposition adoptée

2009-07-110 9. ADOPTION DU RÈGLEMENT 2009-5

RÈGLEMENT 2009-5 AFIN DE PRÉVOIR LES COÛTS DE LICENCES ET PERMIS SELON LE RÈGLEMENT 2009-4

Attendu que le Conseil a déjà adopté divers règlements relatifs aux affaires de la Municipalité;

Attendu que certains articles du règlement 2009-4 intitulé règlement général de la municipalité de Val-Joli doivent prévoir un coût pour un permis ou une licence;

Attendu qu'un avis de motion de la présentation de ce règlement a régulièrement été donné à l'occasion de la session ordinaire du 1^{er} juin 2009;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Verly
Appuyé par le conseiller Bergeron
Et résolu :

Qu'un règlement de ce conseil portant le numéro 2009-5 soit et est adopté et qu'il soit statué et décrété ce qui suit, savoir :

Coût pour divers permis et licences du règlement numéro 2009-4 intitulé règlement général de la municipalité de Val-Joli

ARTICLE 1

Permis pour la vente d'articles sur les rues, places publiques (article 21)

100\$/année courante

Permis pour les feux (article 40)

gratuit

Permis pour feux broussailles, branches et autres (article 42)

gratuit

Licence pour colporteurs/solliciteurs (article 161)

100\$/année courante

Permis d'opération salle de jeux électroniques (article 184)

100\$/année courante

Permis d'exploitation de jeux électroniques (article 193)

100\$/année courante

Licence de chien (article 268)

SPA

Duplicata du médaillon ou du certificat (article 274)

SPA

Permis d'opération pour un chenil (article 278)

160\$/année courante

Coût pour mettre un animal en fourrière ou l'amener chez le vétérinaire (articles 299, 300)

SPA

Coût pour adoption et euthanasie (articles 300, 309)

SPA

Coût pour frais de pension (articles 304, 309)

SPA

Coût pour des les frais de transport d'un animal (article 309)

SPA

Coût pour le permis d'exploitation d'une salle de danse publique pour adolescents (article 332)

120\$/année courante

Coût pour permis temporaire d'exploitation d'une salle de danse publique pour adolescents (article 334)

120\$/année courante

ARTICLE 2

Le présent règlement entre en vigueur selon la Loi.

Adopté à Val-Joli, ce 6 juillet 2009

Gilles Perron
Maire

Lucie Camiré
Directrice générale et
secrétaire-trésorière

2009-07-111 10. ADOPTION DU RÈGLEMENT 2009-6

RÈGLEMENT 2009-6 MODIFIANT L'ARTICLE 28, ET ABOLISSANT ET REMPLACANT LES ARTICLES 30 ET 31 DU RÈGLEMENT 2009-1 RELATIF À LA PRÉVENTION INCENDIE

Attendu que le Conseil a déjà adopté le 6 avril dernier, le règlement 2009-1 relatif à la prévention incendie;

Attendu que certains articles du règlement 2009-1 doivent être abolis et remplacés;

Attendu qu'un avis de motion de ce règlement a régulièrement été donné à l'occasion de la session ordinaire du 1^{er} juin 2009;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Côté
Appuyé par le conseiller Verly
Et résolu :

Qu'un règlement de ce conseil portant le numéro 2009-6 soit et est adopté et qu'il soit statué et décrété ce qui suit, savoir :

ARTICLE 1

Le présent règlement modifie l'article 28, abolit et remplace les articles 30 et 31 du règlement 2009-1.

ARTICLE 2

À l'article 28, remplacer à la deuxième ligne du premier paragraphe les mots « tout bâtiment agricole » par « **tous bâtiments** ».

ARTICLE 3

L'article 30 du règlement 2009-1 est aboli et remplacé comme suit :

ARTICLE 30 INFRACTION - AMENDE MINIMALE DE 50,00\$

Quiconque contrevient aux articles **3 à 8 inclusivement, 11 à 18 inclusivement** commet une infraction et est passible, en plus des frais :

a) pour une première infraction, d'une amende de cinquante dollars (50,00 \$) à mille dollars (1 000,00 \$) dans le cas d'une personne physique et de cent dollars (100,00 \$) à deux mille dollars (2 000,00 \$) dans le cas d'une personne morale ;

b) en cas de récidive, d'une amende de cent dollars (100,00 \$) à deux mille dollars (2 000,00 \$) dans le cas d'une personne physique et de deux cents dollars (200,00 \$) à quatre mille dollars (4 000,00 \$) dans le cas d'une personne morale.

ARTICLE 4

L'article 31 du règlement 2009-1 est aboli et remplacé comme suit :

ARTICLE 31 INFRACTION - AMENDE MINIMALE DE 100,00\$

Quiconque contrevient aux articles **9, 10, 19, 20, 21, 22, 24, 25, 28 et 29** commet une infraction et est passible, en plus des frais :

a) pour une première infraction, d'une amende de cent dollars (100,00 \$) à mille dollars (1 000,00 \$) dans le cas d'une personne physique et de deux cents dollars (200,00 \$) à deux mille dollars (2 000,00 \$) dans le cas d'une personne morale ;

b) en cas de récidive, d'une amende de deux cents dollars (200,00 \$) à deux mille dollars (2 000,00 \$) dans le cas d'une personne physique et de quatre cents dollars (400,00 \$) à quatre mille dollars (4 000,00 \$) dans le cas d'une personne morale.

ARTICLE 5

Le présent règlement entrera en vigueur selon la loi.

Adopté à Val-Joli, le 6 juillet 2009.

Gilles Perron
Maire

Lucie Camiré
Directrice générale et
secrétaire-trésorière

11. AFFAIRES NON TERMINÉES

2009-07-112 11.3 MANDAT AU LABORATOIRE SHERMONT POUR ÉTUDE PHASE II CARACTÉRISATION ENVIRONNEMENTALE DE SITE

Attendu que le Ministère de l'Environnement demande à la Municipalité de Val-Joli de lui fournir une caractérisation environnementale de site Phase II pour les travaux d'implantation des services d'aqueduc et d'égout sur la route 143 sud;

Il est proposé par le conseiller Therrien
Appuyé par le conseiller Verly

De mandater Les Laboratoires Shermont pour l'évaluation environnementale de site Phase II telle que demandée par le ministère de l'Environnement pour le projet aqueduc et égout sur la route 143 sud pour un montant de 4800\$ plus taxes tel que présenté dans leur lettre du 1^{er} juillet 2009.

Proposition adoptée

12. VARIA

2009-07-113 1. CALENDRIER DE LA SÉANCE DU CONSEIL POUR OCTOBRE

Attendu qu'en début d'année, le conseil a adopté le calendrier pour la tenue des séances du conseil pour l'année 2009;

Attendu que suite à des modifications pour les procédures pour les élections, la mise en candidature se termine le 2 octobre et que nous ne pourrions tenir la séance du 5 octobre, mais que le code municipal prévoit la tenue d'une séance de conseil à chaque mois;

Il est proposé par le conseiller Verly
Appuyé par le conseiller Côté

De tenir la séance du conseil d'octobre le jeudi 1^{er} octobre à 20 heures et d'afficher un avis à cet effet.

Proposition adoptée

2009-07-114 2. RÉMUNÉRATION POUR LES ÉLECTIONS 2009

Il est proposé par le conseiller Therrien
Appuyé par le conseiller Côté

D'accepter de payer le personnel électoral pour les élections du 1^{er} novembre selon le tableau suivant :

RÉMUNÉRATION LORS DE SCRUTIN 2009

POSTE	SALAIRE ACCORDÉ PAR LE CONSEIL (liste de 1200 électeurs)	SALAIRE ACCORDÉ SELON LA LOI
Présidente d'élection	1200 \$	961,80 \$
Secrétaire d'élection (le 3/4 du Prés.)	900 \$	721,35 \$
Formation	15 \$	13 \$ / séance
Réviseur	12 \$ / heure	10 \$ / heure
Secrétaire commission de révision	11\$ / heure	10 \$ / heure
Agent réviseur	10 \$ / heure	10 \$ / heure
Scrutateur BV	180 \$ / jour	105 \$ / jour
Scrutateur BVA	115 \$ / jour	88 \$ / jour
Secrétaire bureau de vote BV	150 \$ / jour	77 \$ / jour
Secrétaire bureau de vote BVA	100 \$ / jour	64 \$ / jour
Préposé à l'information	120 \$ / jour	84 \$ / jour
Président table de vérification BV	120 \$ / jour	105 \$ / jour
Président table de vérification BVA	95 \$	88 \$ / jour
Membre table de vérification BV	100 \$	77 \$ / jour
Membre table de vérification BVA	80 \$	64 \$ / jour
* Prévoir deux repas pour chaque membre du personnel électoral le jour du scrutin		

RÉMUNÉRATION S'IL N'Y A PAS DE SCRUTIN

POSTE	SALAIRE ACCORDÉ PAR LE CONSEIL	SALAIRE ACCORDÉ SELON LA LOI
Président(e) d'élection	600 \$	577, 80 \$
Secrétaire d'élection (le 3/4 du Prés.) [pas de révision]	450 \$	433,35 \$

Proposition adoptée

2009-07-115 3. CAMION MACK 6 ROUES

Attendu qu'en mars dernier, la municipalité a demandé des soumissions pour la vente de notre camion Mack 6 roues;

Attendu que nous avons reçu trois offres et acceptée celle de Transport Richard Nadeau inc pour un montant de 15 000\$ plus TPS lors de la séance du 6 avril 2009;

Attendu que depuis cette date nous n'avons reçu aucun montant pour le paiement dudit camion;

Il est proposé par le conseiller Bergeron
Appuyé par le conseiller Côté

D'informer Monsieur Richard Nadeau, propriétaire de Transport Richard Nadeau Inc que nous donnons jusqu'au 3 août 2009 à 16 heures pour payer le montant total, soit un montant de 15750\$ par chèque certifié, pour l'achat du camion Mack 1989. Après ce délai, si la municipalité n'a pas reçu le paiement total, nous comprendrons que Transport Richard Nadeau Inc n'est plus intéressé par l'achat dudit camion et que nous annulerons le marché fait à la résolution 2009-04-61.

Proposition adoptée

13. TOUR DE TABLE

Le conseiller Verly était absent lors de la rencontre de Trans-Appel. Il demande s'il serait possible de fournir l'eau pour le bâtiment près de la patinoire. Il est répondu que non car nous aurions l'obligation de faire des tests d'eau. Les joueurs doivent emmener leur eau.

Le conseiller Therrien demande à envoyer une lettre de remerciement à Monsieur Pierre Pinard pour son implication dans le domaine culturel dont notre galerie de photos.

Le maire Perron donne des explications concernant l'entretien du jardin de la route 249. Lors de la préparation du budget il y a eu une sous évaluation du coût d'entretien et les fonds attribués à cet effet sont dépassés.

2009-07-116 AFFECTATION DU SURPLUS ACCUMULÉ

Attendu que lors de la préparation du budget, nous avons prévu un montant pour l'entretien du jardin de plantes de la route 249;

Attendu que ce montant n'est pas suffisant compte tenu que l'entretien n'a pas été fait adéquatement les deux dernières années;

Il est proposé par le conseiller Therrien
Appuyé par le conseiller Verly

D'autoriser les heures de travail nécessaires à la remise en forme des plates bandes du par cet aménagement de fleurs du jardin de la route 249. De payer les frais supplémentaires au surplus accumulé.

Proposition adoptée

Monsieur le maire continue ses explications sur le fait que les employés ont fait des travaux au parc du Rang 12 et ont déplacé le sentier pour corriger le débordement sur le terrain de Monsieur Michel Maurice.

Pour ce qui est du parc du Rang 10, une caméra a été ajoutée et une autre déplacée. Monsieur le maire croit que nous devrions installer une clôture sur une distance d'environ 100 pieds près du ruisseau.

2009-07-117 ACHAT ET INSTALLATION DE CLÔTURE PRÈS DU RUISSEAU AU PARC DU RANG 10

Il est proposé par le conseiller Côté
Appuyé par le conseiller Verly

D'autoriser l'achat d'une clôture d'environ 100 pieds qui sera installé près du ruisseau du parc du Rang 10 pour accroître la sécurité des usagers. Cette dépense sera payée au poste prévu pour les dépenses de parc (0270150629).

Proposition adoptée

14. DOSSIER MRC

Discussion sur les dossiers suivants :

- Dossier SQ
- Dossier article 59 de LTPAQ (les rencontres de juillet sont reportées en août)
- Projet Hydro-Québec – soutien aux réalisations locales
- FQM – consultation auprès des municipalités sur le réseau routier (distribution des subventions qui n'ont pas changé depuis 1993)

15. 2^e PÉRIODE DE QUESTIONS

Monsieur Jean-Luc Tremblay du rang 14 se demande pourquoi la municipalité a demandé des changements aux adresses postales. Il est au même endroit depuis 27 ans et c'est la quatrième fois qu'il doit faire des changements d'adresse. Il lui est expliqué que la municipalité a fait cette demande pour une question de sécurité et pour faciliter la localisation dans notre municipalité. Également, Monsieur Tremblay discute des préoccupations sur les intentions de Postes Canada à desservir le courrier à chaque résidence car si on doit aller chercher notre courrier à des boîtes postales, il y aura plus de déplacements de véhicules et partout, on demande aux gens d'être plus verts.

2009-07-118 16. LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par le conseiller Bergeron

De lever cette séance à 21h04. La prochaine séance ordinaire se tiendra le 3 août 2009 à 20h00.

Proposition adoptée

Gilles Perron
Maire

Lucie Camiré
directrice générale et
secrétaire-trésorière

RENONCIATION À LA SIGNATURE DE CHACUNE DES RÉSOLUTIONS

Je soussigné, Gilles Perron, confirme que j'ai lu chaque résolution et accepte que le fait de signer le procès-verbal est l'équivalent de signer chacune de ces résolutions

Gilles Perron, maire